



## COMITE SYNDICAL DU 26 JANVIER 2021 à Saint-Hilaire-Petitville (commune de Carentan-les-Marais)

Secrétaire de séance : Jean-René LECHATREUX

### DÉLIBÉRATION

**CS 2021/08 Fonction publique - Personnel non-titulaire de la fonction publique territoriale - Gestion des carrières - création d'un poste non-permanent de chargé d'étude animateur nature et chargé de suivis naturalistes (espace naturel sensible des ponts d'ouve et zones humides) sur le grade de technicien territorial à compter du 1<sup>er</sup> avril 2021, dans le cadre du dispositif des contrats de projet, pour une durée de 1 an renouvelable jusqu'à 6 ans à temps complet (35h00/35h00)**

Le Comité Syndical du Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin s'est réuni le 26 janvier 2021 à Saint-Hilaire-Petitville (commune de Carentan-les-Marais), sous la présidence de Jean MORIN.

L'invitation, l'ordre du jour et les documents annexes à la convocation ont été transmis par mail le 19 janvier 2021 conformément à l'article 9 de la loi n° 2019-1461 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique du 27 décembre 2019.

Dans le cadre de la situation sanitaire actuelle et du couvre-feu à 18 heures, pour le bon fonctionnement politique et administratif du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin, le président a proposé aux élus d'assister au comité syndical en présentiel ou en distanciel (via un lien zoom transmis par mail le 26 janvier 2021).

#### ÉLUS AYANT ASSISTÉ A LA RÉUNION EN PRÉSENTIEL

##### *avec voix délibérative*

##### *Pour la Région*

Pascal **MARIE** (*pouvoir de Hubert LEFEVRE*),

##### *Pour les conseillers départementaux*

Jean **MORIN** (*pouvoir de Marc LEFEVRE*), Patrick **THOMINES**

##### *Pour les Communautés de Communes*

Jean-Pierre **GUEGAN** (Communauté d'Agglomération Saint-Lô), Catherine **KERVADEC** (CC de la Baie du Cotentin), Jean-René **LECHATREUX** (Communauté d'Agglomération du Cotentin)

##### *Pour les communes*

Pierre **AUBRIL** (Sainte-Mère-Eglise), Christophe **FOSSEY** (Doville), Jean-Michel **GREEN** (Isigny-sur-Mer), Jean-Claude **HAIZE** (Carentan-les-Marais – *pouvoir de Gérard VOIDYE*), Marie-Agnès **HEROUT** (Carentan-les-Marais), Yves **HUET** (Gonfreville), Bertrand **LECONTE** (Sainte-Marie-du-Mont), Joël **LERECULEY** (Gaignes-Mesnil Angot), Jocelyne **LEVAVASSEUR** (Fresville), Aurélien **MARION** (Appeville), Michel **MAUDUIT** (Isigny-sur-Mer), Marinette **MIGAUT** (Rauville-la-Place), Christopher **MOREAU** (Saint-Germain-du-Pert), Jean-Marie **POULAIN** (Montsenelle), Gérard **TAPIN** (Marchésieux), Valérie **TORTEL** (Gorges)

#### ÉLUS AYANT ASSISTÉ A LA RÉUNION EN DISTANCIEL

##### *avec voix délibérative*

##### *Pour la Région*

Caroline **AMIEL**, Jean-Manuel **COUSIN**, Claudie **LAUNOY**, Florence **MAZIER**, Nathalie **THIERRY**

##### *Pour les conseillers départementaux*

Jacques **COQUELIN**, Patricia **GADY-DUQUESNE**, Nicole **GODARD**, Maryse **LE GOFF**, Françoise **LEROSSIGNOL**

##### *Pour les Communautés de Communes*

Mireille **DUFOUR** (CC Isigny Omaha Intercom), Anne **HEBERT** (CC Côte Ouest Centre Manche), Thierry **LAISNEY** (CC Côte Ouest Centre Manche)

##### *Pour les communes*

Laurent **HUET** (Saint-Sauveur-Villages), Jean-Marc **JOLY** (Hémevez), Stéphanie **MAUBE** (Lessay), Yann **MOUCHEL** (Varenguebec), Françoise **PHILIPPE** (Catteville)



## MARAI DU COTENTIN ET DU BESSIN UN PARC NATUREL RÉGIONAL EN TRANSITION

### ÉTAIENT EXCUSÉS

#### Pour la Région

Hubert **DEJEAN DE LA BATIE**, Hubert **LEFEVRE**, Robert **RETOUT**, Didier **VERGY**

#### Pour les conseils départementaux

Christèle **CASTELEIN**, Gabriel **DAUBE**, Marc **LEFEVRE**,

#### Pour les Communautés de Communes

Jean-Claude **COLOMBEL** (CC de la Baie du Cotentin), Aurélie **GIGAN** (CC Coutances mer et Bocage)

#### Pour les communes

Simone **EURAS** (Neufmesnil), Samuel **HARDY** (La Meauffe), Dominique **JEANNE** (Néhou), Sylvain **LEREDDE** (Rampan), Jean-Pierre **LHONNEUR** (Carentan-les-Marais), Olivier **MADELAINE** (Grandcamp-Maisy), Florent **SILIERES** (Terre-et-Marais), Céline **VAQUEZ** (Le Désert), Gérard **VOIDYE** (Carentan-les-Marais)

### POUR LES MEMBRES ASSOCIÉS

#### *Etaient présents en distanciel*

Jean-Claude **LEGER** (CESER de Normandie), Astrid **GRANGER** (Chambre d'Agriculture du Calvados), Valérie **BALAGUER** (Conseil départemental de la Manche), Marc **LECOUSTEY** (Chambre d'Agriculture de la Manche)

#### *Etaient excusés :*

Isabelle **MARIE-HUET** (DREAL de Normandie), Frédéric **CHAUVEL** (Agence de l'Eau Seine-Normandie), Edith **HARZIC** (Sous-préfecture de Coutances), Yves **GUEGUEN** (Centre des finances publiques de Saint-Lô), Thierry **RENAUD** (SCOT du pays de Coutances), François **BRIERE** (CAUE de la Manche), Eric **DUJARDIN** (Conseil départemental de la Manche)

#### *Équipe administrative et technique du Parc naturel régional des marais du Cotentin et du Bessin*

Audrey **LECOEUR**, Agnès **ORANGE**, Vanessa **LEPASQUIER**, Gaïd **LEPINEAU**, Joëlle **RIMBERT**, Guillaume **HEDOUIN**, Jean-Baptiste **WETTON**

**Nombre de votants : 22 membres en présentiel + 3 pouvoirs + 18 membres en distanciel**

**Soit un quorum de 43 membres sur 58**

-----

**CS 2021/08 Fonction publique - Personnel non-titulaire de la fonction publique territoriale - Gestion des carrières - Création d'un poste non-permanent de chargé d'étude animateur nature et chargé de suivis naturalistes (Espace naturel sensible des Ponts d'Ouve et zones humides) sur le grade de technicien territorial à compter du 1<sup>er</sup> avril 2021, dans le cadre du dispositif des contrats de projet, pour une durée de 1 an renouvelable jusqu'à 6 ans à temps complet (35H00/35H00)**

Vu la loi n°84-53, en date du 26 janvier 1984, modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 3, II,

Vu la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 dite de transformation de la fonction publique, qui permet aux Communes, aux Départements, aux Régions et aux Établissements publics en relevant de recruter temporairement des agents contractuels sur des emplois non permanents, pour mener à bien une opération identifiée,

Vu le décret 2020-172, en date du 22 février 2020, portant diverses dispositions relatives aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

Vu le tableau des emplois,

Considérant la nécessité de créer un poste non-permanent à temps complet (35h00/35H00) de Chargé d'étude animateur nature et chargé de suivis naturalistes (Espace naturel sensible des Ponts d'Ouve et zones humides) sur le grade de technicien territorial à compter du 1<sup>er</sup> avril 2021, pour une durée d'un an renouvelable jusqu'à 6 ans, dans le cadre du dispositif des contrats de projet, en vue de développer la mission animation (nature) du PNR des marais du Cotentin et du Bessin et d'approfondir les connaissances du territoire sur les espèces et les habitats de l'ENS et de la zone humide du Parc.



## MARAIS DU COTENTIN ET DU BESSIN UN PARC NATUREL RÉGIONAL EN TRANSITION

Cette mission se décline autour des axes suivants :

- **Animation :**

- Concevoir et mettre en place des projets de découverte et de sensibilisation au territoire et à l'environnement en direction de tous les publics pour assurer l'accueil et l'information de ces derniers sur site (définition des thèmes d'animation, conception pédagogique, élaboration de supports, évaluation de l'action conduite...)
- Concevoir et animer des formations à destination de formateurs, éducateurs, enseignants intervenant sur le territoire.
- Elaborer les outils d'évaluation des actions menées.

- **Naturaliste ENS des Ponts d'Ouve :**

- Développer la communication de son projet et de ses animations en liaison avec le chargé de communication.
- Assurer les suivis ornithologiques réguliers du site et les suivis naturalistes définis dans le plan de gestion et l'amélioration des connaissances de la faune et de la flore de l'ENS.
- Participer activement à la réalisation du plan de gestion.

- **Gestion des zones humides du PNR des marais du Cotentin et du Bessin :**

- Assurer le suivi des espèces et des habitats prévus dans les documents d'objectifs Natura 2000 portés par la structure et élaborer les documents nécessaires à leur diffusion.
- Réaliser des prospections et des inventaires des espèces afin d'améliorer les connaissances des zones humides du territoire et élaborer les documents nécessaires à leur diffusion.
- Assurer une veille des espèces invasives.
- Intégrer l'ensemble des données recueillies au sein des différentes banques de données et logiciels (Observatoire naturaliste, SERENA...) de portées locales à nationales.
- Développer une stratégie de communication des données récoltées en partenariat avec les services internes à la structure.

Cet emploi non-permanent sera pourvu par un agent non titulaire en vertu d'un contrat de projet à temps complet (35H00/35H00) sur le fondement de l'article 3-II de la loi 84-53 du 26 janvier 1984. Dans ce cas, l'agent contractuel sera rémunéré par référence à la grille indiciaire afférente au grade de technicien territorial au regard de ses qualifications et du régime indemnitaire afférent au sein de la structure.

Les candidats devront justifier du niveau d'études, des diplômes et/ou de l'expérience professionnelle nécessaire au poste considéré.

Le président rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc à l'organe délibérant de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Le recrutement d'un chargé d'étude des espaces naturels sensibles au sein de la structure est nécessaire afin d'améliorer et partager les connaissances de nos espaces naturels sensibles et contribuer à leur valorisation au-delà du niveau local dans l'objectif constant de diffuser les valeurs que le PNR des marais du Cotentin et du Bessin souhaite véhiculer à l'échelle de son territoire voire au-delà.

Il est donc proposé de créer un emploi non-permanent à temps complet (35H00/35H00) dans le cadre du nouveau dispositif des contrats de projet afin de mener à son terme la mission considérée pour une durée d'un an renouvelable jusqu'à 6 ans.



## MARAIS DU COTENTIN ET DU BESSIN UN PARC NATUREL RÉGIONAL EN TRANSITION

### Le Comité Syndical, après en avoir délibéré :

- **CRÉE** un poste non-permanent à temps complet (35H00/35H00) de Chargé d'étude Animateur nature et chargé de suivis naturalistes (Espace naturel sensible des Ponts d'Ouve et zones humides) sur le grade de technicien territorial à compter du 1<sup>er</sup> avril 2021, dans le cadre du dispositif des contrats de projet, pour une durée d'un an renouvelable jusqu'à 6 ans.
- **ADOpte** les modifications du tableau des emplois ainsi proposées.
- **INSCRIT** les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi au budget 2021.

**ADOPTÉ à l'unanimité**

**Pour extrait certifié conforme  
Transmis en préfecture le 22 février 2021**

**Jean MORIN**

**Président du Parc naturel régional  
des marais du Cotentin et du Bessin**